

## Agrément Technique ATG avec Certification



TOITURES - COUVERTURES  
ARDOISES EN FIBRO-CIMENT  
DOLMEN®  
BRAVAN®

Valable du 04/10/2016  
au 03/10/2021

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association  
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément :

CEMBRIT HOLDING A/S  
Sohngaardsholmsvej 2  
DK - 9100 AALBORG  
Tél. : +45 (9)93 72 222  
Fax : +45(9)9372 322  
Courriel : [info@cembrit.dk](mailto:info@cembrit.dk)

## 1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Objet

Les ardoises DOLMEN® et BRAVAN® sont des ardoises en fibro-ciment pressées et destinées à la couverture de toitures inclinées et de façades. Les ardoises DOLMEN® sont des ardoises planes, tandis que les ardoises BRAVAN® présentent un bord structuré et comportent ou non une surface structurée. Pour le reste, elles sont identiques. Ces ardoises sont placées sur un lattis en bois tel que décrit dans la NBN B 44-001 (addendum 1) « Couverture en ardoises en fibres-ciment » et dans la Note d'information technique 219 du CSTC : « Toitures en ardoises ». Elles sont de type NT, classe B conformément à la NBN EN 492.

La pente minimum des ardoises est déterminée par leur mode de pose, voir le § 5.3.

L'étanchéité à la pluie de la couverture de toiture est obtenue par le recouvrement des ardoises DOLMEN® et BRAVAN® en hauteur et en largeur. Ce recouvrement dépend de la pente de toiture et des conditions de pose.

Les ardoises sont conformes à la norme NBN EN 492 et portent le marquage BENOR.

L'agrément porte sur les ardoises (BENOR – NBN EN 492), y compris la technique de pose (ATG), mais pas sur la qualité de l'exécution.

L'agrément technique comprend un autocontrôle industriel de la fabrication des ardoises et des contrôles externes périodiques.

Pour une bonne compréhension du texte, des informations sont présentées ci-après concernant des matériaux ne faisant pas partie de l'agrément technique. Il convient dès lors de formuler les exigences appropriées pour ces matériaux.

### 3 Matériaux

#### 3.1 Matériaux

Les ardoises DOLMEN® et BRAVAN® sont fabriquées à base de ciment Portland, de fibres synthétiques de renforcement, de fibres organiques naturelles de processus et de charges minérales. Le mélange ne contient pas d'amiante.

La face supérieure est plane et comporte une couche d'usure constituée principalement de ciment et de pigments. La face supérieure et les bords sont recouverts d'un coating pigmenté à base d'acrylates. La couleur est le gris foncé, le gris clair, pierre de schiste ou le brun. D'autres couleurs sont disponibles sur demande.

La face inférieure de l'ardoise est également plane et revêtue d'un coating légèrement pigmenté à base d'acrylates.

#### 3.2 Éléments

##### 3.2.1 Ardoises Dolmen® et BRAVAN®

Les ardoises présentent une épaisseur nominale de 4 mm. Elles sont disponibles dans les formats suivants :

- DOLMEN® :
  - 330 mm x 240 mm,
  - 400 mm x 270 mm,
  - 400 mm x 400 mm,
  - 450 mm x 300 mm,
  - 450 mm x 320 mm,
  - 600 mm x 300 mm,
  - 600 mm x 320 mm,
  - 600 mm x 400 mm;
- BRAVAN® :
  - 400 mm x 240 mm,
  - 440 mm x 290 mm,
  - 600 mm x 300 mm.

Tolérances dimensionnelles :

- sur la longueur nominale :  $\pm 3$  mm ;
- sur la largeur nominale :  $\pm 3$  mm ;
- sur l'épaisseur nominale : - 0,4/ + 1,0 mm.

La masse (en kg) des ardoises s'établit à :

**Tableau 1 - Masse des ardoises**

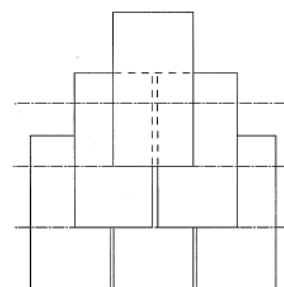
DOLMEN®	BRAVAN®
330 x 240 mm : env. 0,65 kg	400 x 240 mm : env. 1,06 kg
400 x 270 mm : env. 0,90 kg	440 x 290 mm : env. 1,13 kg
400 x 400 mm : env. 1,33 kg	600 x 300 mm : env. 1,50 kg
450 x 300 mm : env. 1,12 kg	
450 x 320 mm : env. 1,13 kg	
600 x 300 mm : env. 1,50 kg	
600 x 320 mm : env. 1,60 kg	
600 x 400 mm : env. 2,00 kg	

La masse (en kg/m<sup>2</sup>) par m<sup>2</sup> d'ardoises posées s'établit à :

a) Double recouvrement (fig. 1)

**Tableau 2 – Masse surfacique pour des ardoises placées en double recouvrement**

Format (mm x mm)	Masse surfacique (kg/m <sup>2</sup> )			
	Recouvrement de 50 mm	Recouvrement de 90 mm	Recouvrement de 110 mm	Recouvrement de 130 mm
330 x 240	19,5	23	24,5	–
400 x 270	19	21,5	23	25
450 x 300	19	21	22,5	23,5
450 x 320	17,5	21	22,5	23,5
600 x 300	18,5	19,5	20,5	21,5
600 x 320	18,5	19,5	20,5	21,5
600 x 400	18,5	20	20,5	21,5



**Fig. 1: Double recouvrement**

b) Double recouvrement à claire-voie (fig. 2)

**Tableau 3 – Masse surfacique pour des ardoises placées en double recouvrement à claire-voie**

Format (mm x mm)	Recouvrement vertical (mm)	Recouvrement latéral (mm)	Masse surfacique (kg/m <sup>2</sup> )
330 x 240	50	80	15
400 x 270	50	90	14,5
450 x 300	50	100	14,5
450 x 320	50	107	14,5
600 x 300	50	100	14
600 x 320	50	107	14
600 x 400	50	133	14

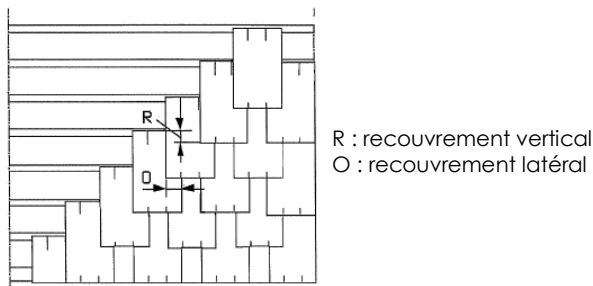


Fig. 2: Double recouvrement à claire-voie

c) Recouvrement horizontal (fig. 3)

Tableau 4 – Masse surfacique pour des ardoises placées en recouvrement horizontal

Format	Recouvrement vertical	Recouvrement latéral	Masse surfacique
(mm x mm)	(mm)	(mm)	(kg/m <sup>2</sup> )
400 x 270	120	130	23,5
	100	110	19
	60	70	13,5

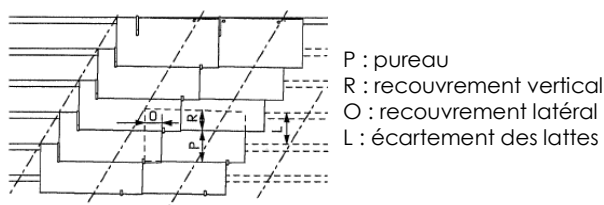


Fig. 3: Recouvrement horizontal

d) Pose en losange à recouvrement simple (fig. 4)

Tableau 5 – Masse surfacique pour des ardoises placées en losange à recouvrement simple

Format	Recouvrement vertical	Masse surfacique
(mm x mm)	(mm)	(kg/m <sup>2</sup> )
400 x 400	100	15,5
400 x 400	50 (uniquement pour une application en façade)	12,5

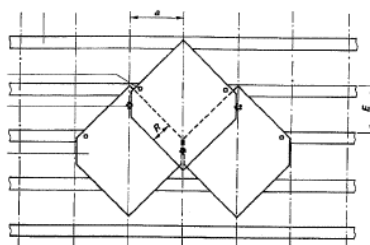


Fig. 4: Couverture en losange

### 3.3 Accessoires

Les accessoires font partie du système mais ne relèvent pas de cet agrément et ne tombent pas sous certification.

Les éléments de fixation (clous, crampons-tempête et crochets) et autres accessoires tels que le faîtage, les profilés de parachèvement de rives et les solins sont décrits aux § 6 et 7 de la NBN B 44-001.

## 4 Fabrication et commercialisation

Les ardoises sont fabriquées dans les usines de CEMBRIT a.s., Lidická 302, CZ-26638 Beroun 3 (Tchéquie).

Après un dosage automatique, les matières premières sont homogénéisées en concentrations déterminées dans de l'eau et traitées selon le procédé Hatschek.

Après une période de durcissement, une couche de finition à base d'acrylates est appliquée sur les deux faces des ardoises DOLMEN® et BRAVAN®.

La fabrication est soumise à des autocontrôles réguliers. Ces derniers sont vérifiés par des contrôles externes réguliers. La fabrication et la commercialisation sont certifiées ISO 9001:2008.

Cembrit N.V., Groenenborgerlaan 84, B-2610 Wilrijk assure la vente et la commercialisation des éléments dans le Benelux et apporte conseils et assistance technique aux utilisateurs pour la conception de la toiture et la mise en œuvre des éléments.

## 5 Conception et mise en œuvre

### 5.1 Transport et stockage

Un maximum de 4 palettes peuvent être empilées les unes sur les autres. Le conditionnement a pour but de maintenir les ardoises en place au cours de leur transport. Il ne constitue donc pas une protection suffisante contre les intempéries. Chez le négociant comme sur chantier, il convient d'empiler les ardoises DOLMEN® et BRAVAN® dans un endroit couvert et bien ventilé ou sous une bâche et toujours sur une surface plane.

S'il reste des ardoises qui ne sont pas mises en œuvre directement, elles seront entreposées sous un auvent. Elles y seront placées verticalement sur deux lattes ou horizontalement sur une surface plane.

### 5.2 Lattes, sous-toiture et pare-vapeur

#### 5.2.1 Lattes et sous-toiture

L'application d'une sous-toiture est nécessaire en cas de toitures isolées et légèrement inclinées. Cette sous-toiture, composée de préférence de panneaux de fibro-ciment rigides, capillaires et plans, est appliquée sur les chevrons ou sur les fermettes.

Les contre-lattes (épaisseur : min. 15 mm et max. 26 mm) et les lattes sont posées ensuite.

Les lattes sont fixées au moyen d'un clou sur chaque chevron.

La section des contre-lattes dépend de l'espacement des chevrons.

Les sections minimales s'établissent à :

- 20 mm x 38 mm pour un espacement des chevrons jusqu'à 40 cm ;
- 24 mm x 32 mm pour un espacement des chevrons jusqu'à 45 cm ;
- 27 mm x 36 mm pour un espacement des chevrons jusqu'à 55 cm ;
- 38 mm x 38 mm pour un espacement des chevrons jusqu'à 60 cm.

Les lattes doivent être protégées durablement contre les attaques de moisissures et d'insectes (voir la Note d'information technique 219 du CSTC « Toitures en ardoises »).

L'étanchéité à l'air des pans de toiture isolés est réalisée contre la face chaude de l'isolant. Il convient de veiller à disposer d'une barrière d'étanchéité à l'air ininterrompue.

### 5.2.2 Pare-vapeur

En cas d'utilisation d'une sous-toiture rigide et absorbante, il n'y a pas d'exigence spécifique en matière de résistance à la diffusion.

En cas d'application d'une sous-toiture souple, non capillaire et non isolante (film microperforé suffisamment résistant, film PE ou film alu), la résistance à la diffusion de l'ensemble « isolation + pare-vapeur » doit présenter la qualité suivante (jusqu'à la classe de climat intérieur III incluse) :

- E1 ( $2\text{ m} < \mu_d < 5\text{ m}$ ) en cas de pose de lés ;
- E1 ( $5\text{ m} < \mu_d < 25\text{ m}$ ) en cas de film continu.

### 5.3 Pose des ardoises

La pose des ardoises intervient conformément aux prescriptions de la NBN B 44-001 et de la NIT 219 du CSTC concernant le double recouvrement (fig. 1), le double recouvrement à claire-voie (fig. 2), le recouvrement horizontal (fig. 3) ou la couverture en losange à recouvrement simple (fig. 4).

Cette norme détermine également les pentes minimums pour des couvertures de toiture en ardoises, selon le mode de pose.

Ces pentes minimales, mesurées sur l'ardoise posée, s'établissent à :

- pour le mode de pose « recouvrement double » :  $25^\circ$  ou  $47\%$  ;
- pour le mode de pose « recouvrement horizontal » :  $30^\circ$  ou  $58\%$  ;
- pour le mode de pose « recouvrement double à claire-voie » :  $70^\circ$  ou  $275\%$  ;
- pour le mode de pose « en couverture en losange » :  $35^\circ$  ou  $70\%$ .

Les valeurs de recouvrement d'ardoises (latéral et en fonction de la pente de toiture) (fig. 5) sont fixées également dans la norme NBN B 44-001.

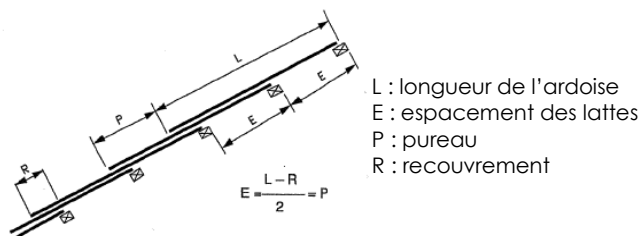


Fig. 5: Recouvrement en fonction de la pente de toiture

Celles-ci sont fonction de la méthode de pose, de la pente et de la longueur des pans de toiture, du format des ardoises et de l'exposition.

#### 5.3.1 Valeurs du recouvrement pour une pose à recouvrement double

Pente mesurée sur l'ardoise	Plus petit recouvrement latéral et vertical (mm)	
	Exposition normale à la pluie battante	Exposition défavorable (*)
$\alpha \geq 70^\circ$ ( $\geq 275\%$ )	50	50
$30^\circ \leq \alpha < 70^\circ$ ( $58 \leq \alpha < 275\%$ )	90	110
$25^\circ \leq \alpha < 30^\circ$ ( $47 \leq \alpha < 58\%$ )	110 en présence d'une sous-toiture. 130 en l'absence de sous-toiture. La pose doit être réalisée au moyen de crochets.	

(\*) : Exposition défavorable : littoral, sommet d'une colline, terrain découvert, versant à projection horizontale de plus de 5 m.

#### 5.3.2 Valeurs du recouvrement pour une pose à recouvrement horizontal simple

La pente de toiture minimum pour ce type de recouvrement, s'établit à  $30^\circ$ . La sous-toiture est obligatoire en cas de pente de toiture inférieure à  $40^\circ$ . Le tableau ci-après (repris de la NBN B 44-001) présente la valeur des recouvrements verticaux et latéraux en fonction du format d'ardoise et de la pente de toiture.

Format	Pente de toiture	Recouvrement vertical	Recouvrement latéral
(mm)		(mm)	(mm)
400 x 270	$30^\circ \leq \alpha \leq 40^\circ$	120	130
	$40^\circ \leq \alpha \leq 70^\circ$	100	110
	$\alpha > 70^\circ$	60	70

#### 5.3.3 Pose des ardoises en losange à double couverture à claire-voie

Ce mode de pose est appliqué uniquement pour des pentes de toiture  $\geq 70^\circ$ .

Le tableau ci-après (repris de la NBN B 44-001) présente la valeur des recouvrements verticaux et latéraux en fonction du format d'ardoise.

Format	Recouvrement vertical	Recouvrement latéral
(mm x mm)	(mm)	(mm)
330 x 240	50	80
400 x 270	50	90
450 x 300	50	100
450 x 320	50	100
600 x 300	50	100
600 x 320	50	100
600 x 400	50	133

#### 5.3.4 Pose des ardoises en losange à recouvrement simple

Le type 400 x 400 x 100 convient pour un recouvrement de 100 mm et est appliqué pour des couvertures de toiture.

Ces ardoises peuvent être appliquées à partir d'une pente de toiture de  $35^\circ$ .

Le type 400 x 400 x 50 convient pour un recouvrement de 50 mm et est appliqué pour des bardages.

## 6 Caractéristiques

Les ardoises DOLMEN® et BRAVAN® relèvent de l'Euroclasse A2-s1,d0 (réaction au feu), conformément à la NBN EN 13501-1 ; les ardoises testées sont revêtues d'un coating gris (acrylates). L'essai a été effectué conformément à la NBN EN 492. Leurs caractéristiques physiques et mécaniques sont reprises dans le tableau suivant, conformément à la NBN EN 492.

## 7 Entretien

L'entretien, dont la fréquence dépend de la situation du bâtiment, porte sur les mêmes points que ceux repris dans la NBN B 44-001- Chapitre 10.

	Critères du fabricant conformément à la NBN EN 492*	Résultats d'essai conformément à la NBN EN 492
Dimensions :		
Longueur (mm)	± 3,0	X
Largeur (mm)	± 3,0	X
Épaisseur (mm)	-10 % + 25 % de la valeur nominale	X
Masse volumique (séchées au four) (kg/m³)	≥ 1600	X
Étanchéité à l'eau pendant 24 heures de charge d'eau	pas de formation de gouttes	X
Charge horizontale – moment de flexion, moyenne des deux sens (Nm/m) Classe B	≥ 30 (h ≤ 350 mm) ≥ 40 (350 mm < h ≤ 450 mm) ≥ 45 (450 mm < h ≤ 600 mm)	X
Durabilité sur la base de l'évolution du moment de flexion (Nm/m) dans les conditions suivantes :		
eau 60 °C (56 jours)	R <sub>1</sub> ≥ 0,75	X
immersion dans de l'eau jusqu'à saturation / sec (50 cycles)	R <sub>1</sub> ≥ 0,75	X
gel-dégel (100 cycles -20 °C/+20 °C)	R <sub>1</sub> ≥ 0,75	X
chaleur (70 °C) – pluie (50 cycles)	Pas de fissures	X

## 8 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA<sub>tc</sub>, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA<sub>tc</sub>, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA<sub>tc</sub>, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA<sub>tc</sub>.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2548) et du délai de validité.
- I.** L'UBA<sub>tc</sub>, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 8.



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Bureau Exécutif "TOITURES", accordé le 6 septembre 2016.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 4 octobre 2016

Cet ATG remplace l'ATG 2548 (version du 21/09/2015). Valable du 21/09/2015 jusqu'au 20/09/2020. Les changements par rapport aux versions précédentes sont listés ci-dessous :

Changements par rapport aux versions précédentes

Critères charge horizontale – moment de flexion (voir le tableau page 5/6) sont mis en conformité avec la dernière version de la norme : NBN EN 492 ; 5<sup>e</sup> éd. novembre 2012.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

